

DÉLIBÉRATION**COMMUNE DE VALLONS-DE-L'ERDRE
(LOIRE ATLANTIQUE)****SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 23 MAI 2023**

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-trois mai à dix-neuf heures, le conseil municipal de la commune de VALLONS-DE-L'ERDRE, dûment convoqué le dix-sept mai deux mille vingt-trois, s'est réuni salle du conseil municipal à VALLONS-DE-L'ERDRE, sous la présidence de Monsieur Jean-Yves PLOTEAU, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 33

PRÉSENTS : Monsieur le Maire, Madame Sophie GILLOT, Monsieur Luc LÉPICIER, Madame Gaëlle TERRIEN, Monsieur Franck COUTY, Madame Léa GUILLET, Madame Magali PETITRENAUD, Monsieur Mickael VALLÉE, Madame Valérie VÉRON, Monsieur Olivier BÉZIE, Monsieur Frédéric DUBOIS, Madame Christelle ESNAULT, Madame Sonia ESNAULT, Monsieur David ÉVAIN, Monsieur Sébastien FOULONNEAU, Madame Jennifer GODIN, Monsieur Frank GUILLAUMEUX, Madame Catherine HAMON, Monsieur Nicolas LEDUC, Monsieur Thierry MARQUIS, Madame Laëticia NYS, Monsieur Jean-Charles OLIVE, Madame Dominique RIOU, Monsieur Stéphane TRÉBOUVIL et Monsieur Thierry VANDAELE

EXCUSÉS : Monsieur Hubert PLOTEAU, Madame Gaëlle BOURGEOIS ayant donné pouvoir à Monsieur Frank GUILLAUMEUX, Monsieur Olivier CADIOT, Madame Maud MERING ayant donné pouvoir à Madame Léa GUILLET, Madame Louise MOREAU et Madame Marie-Danielle RICHARD

ABSENTES : Madame Sabine ANGINARD et Madame Marine VIAUD

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Monsieur Jean-Charles OLIVE

Nombre de conseillers	
En exercice.....	33
Présents.....	25
Votants	27

DCM n°129/2023 - 3.2.1	Cession d'un délaissé de foncier communal au lieu-dit La Cassinière
------------------------	---

Rapporteur : Monsieur LÉPICIER

Madame ALBERT a sollicité l'acquisition d'un délaissé de foncier communal non bâti situé au lieu-dit La Cassinière entre les parcelles de terre cadastrées section B numéro 359 et section ZI numéros 23 et 24 lui appartenant. L'acquisition de ce foncier lui permettrait de fermer sa propriété. À noter que ce délaissé n'est pas affecté à l'usage du public.

La division foncière et le bornage ont été réalisés par le cabinet de géomètre GUIHAIRE de SEGRÉ-EN-ANJOU-BLEU aux frais de l'acquéreur. D'après les indications fournies provenant du procès-verbal de modification du parcellaire cadastral, la contenance du délaissé de foncier à céder serait de 07a 26ca.

Compte tenu du fait que le délaissé précité n'est pas revêtu, il est proposé de le céder au prix de 0,30 euro le mètre carré, les frais d'acte notarié en sus.

Un plan permettant de localiser la parcelle concernée par la présente vente a été transmis aux élus par courriel le 17 mai 2023.

Monsieur le Maire apporte des précisions sur la proposition de cession de ce délaissé de voirie. En réponse à une question posée, il précise que ce foncier se trouve sur le secteur de Vritz.

Considérant la division de propriété réalisée le 16 février 2023 par le cabinet de géomètre GUIHAIRE de SEGRÉ-EN-ANJOU-BLEU,

Considérant la demande d'avis formulée auprès du service d'évaluation domaniale en date du 03 mai 2023,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, par vingt-six votes pour dont deux pouvoirs et une abstention (Monsieur FOULONNEAU) :

- **ACCEPTE** la cession, pour un montant de 0,30 euro le mètre carré, du délaissé de foncier communal, d'une contenance de 07a 26ca, situé au lieu-dit La Cassinière, à Madame ALBERT ;
- **PREND ACTE** que les frais d'acte notarié seront à la charge de l'acquéreur ;
- **CONFIE** à l'étude notariale de Maître BRÉHELIN, notaire à CANDÉ, la rédaction de l'acte notarié correspondant et de tous les documents nécessaires à la réalisation de cette vente ;
- **DONNE POUVOIR** à Monsieur le Maire ou son représentant pour signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de la présente décision.

Délibération publiée le 05 juin 2023

**Le Maire,
Jean-Yves PLOTEAU**

**Le secrétaire de séance,
Jean-Charles OLIVE**



Envoyé en préfecture le 05/06/2023
Reçu en préfecture le 05/06/2023
ID : 044-200078079-20230523-DCM129_2023-DE